

REGLEMENT vide grenier

INFORMATIONS :

La ville de Laxou qui a autorisé notre association à occuper le domaine public pour y organiser un vide grenier, nous prie d'attirer votre attention sur la réglementation en vigueur.

Vous avez obtenu l'autorisation de participer à cette manifestation. N'étant inscrit ni au registre de commerce, ni au registre des revendeurs d'objet mobilier, l'autorisation qui vous a été accordée ne vous permet que de vendre des objets usagés que vous n'avez pas acquis pour la revente.

Cette autorisation n'est renouvelable qu'une fois, ce qui signifie que vous ne pouvez participer qu'à deux manifestations de ce type par an.

ATTENTION :

Si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à de telles manifestations, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire.

Dans ce cas vous vous exposez aux sanctions prévues par la loi et vous risquez en outre une vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale.

Si les objets mis en vente se révèlent volés, vous encourez les sanctions prévues à l'article 321-1 et suivant du Nouveau Code Pénal.

REGLEMENT :

Le vide grenier est ouvert à tous les particuliers et collectionneurs amateurs, à condition de renvoyer le coupon-réponse, correctement rempli accompagné du règlement **par chèque libellé à l'ordre de « Mam's de Lax »**.

Le prix de l'emplacement est de 12 euros pour 5 mètres linéaires. Réservation de 10 mètres maximum par participant.

Toute réservation non accompagnée de son règlement et de la photocopie de la carte d'identité ne sera pas prise en compte.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

L'emplacement ne sera pas retenu en cas de non occupation après 8 heures et il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement ou de non convenance.

La manifestation aura lieu même en cas d'intempéries.

Les stands présentés à la vente doivent être exposés sur le seul terre-plein, et non en partie sur la chaussée.

La vente d'armes (blanches ou à percussion) est strictement interdite. Les ventes ou dons d'animaux de compagnie sont interdits, ainsi que les ventes ou dons d'œuvres copiées ou contrefaites.

L'introduction de substances nocives et/ou explosives est strictement interdite dans le périmètre de la manifestation.

Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou accidents pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.

Chaque exposant s'engage de laisser l'emplacement qu'il occupera dans un parfait état de propreté à la fin de la manifestation. Les déchets et les invendus sont à débarrasser.

HORAIRES :

A partir de 8 heures jusqu'à 17 heures.

Mise en place des exposants de 7h00 à 8h00.

Après 8h00 et jusqu'à la fin de la manifestation, toute circulation automobile sera interdite dans le périmètre de la manifestation.

En cas de non-respect de ce règlement, Mam's de Lax est seule juge pour prendre toutes Dispositions et s'autorise à exclure le contrevenant.

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER

Se déroulant le 20 septembre 2026 Avenue de l'Europe 54520 Laxou Provinces

Personne Physique

Je soussigné (e),

NOM : Prénom :

Né(e) le : à (Département)

Ville : Pays :

Adresse :

N° Rue

CP : Ville :

Tél. : **Adresse mail :**

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivré le : Par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de Commerce)
- De non-participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du Code pénal)
- Avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engage à m'y conformer.

J'ai pris connaissance du règlement de l'organisateur et je prends note que je serai inscrit dans un registre tenu à disposition des différents services de l'état.

Fait à, le

Signature :

12€ pour 5 mètres ou 20€ pour 10 mètres

*Ci-joint règlement de ____ € pour une longueur de _____ mètres.
(10 mètres maximum)*

Chèque à l'ordre de

Mam's de Lax

A envoyer à l'adresse suivante :

Association Mam's de Lax

Bâtiment Bourgogne Entrée 7

Avenue de l'Europe

Les Provinces

54520 Laxou

Pour toutes informations complémentaires :

mamsdelax@gmail.com

Toute réservation non accompagnée de son règlement et de la photocopie de carte d'identité ne sera pas prise en compte